

# NON AU HARCÈLEMENT

Comprendre pour agir : le harcèlement à  
caractère sexiste et/ou sexuel  
« Les rumeurs »

**Guide à destination du secondaire**



## Préambule

**Support vidéo : [les rumeurs](#)**

Le harcèlement est présent dans tous les établissements, sous des formes variées. Il est parfois difficile à déceler. Le 26 novembre 2013 une nouvelle campagne pour lutter contre le harcèlement à l'école a été lancée. Elle repose sur 4 axes : sensibiliser, former, prévenir, et prendre en charge. Cette campagne nationale a pour objectif d'accompagner les écoles et établissements scolaires dans la mise en œuvre d'une politique de prévention du harcèlement conformément au rapport annexé de la loi n°2013-595 d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013<sup>1</sup>.

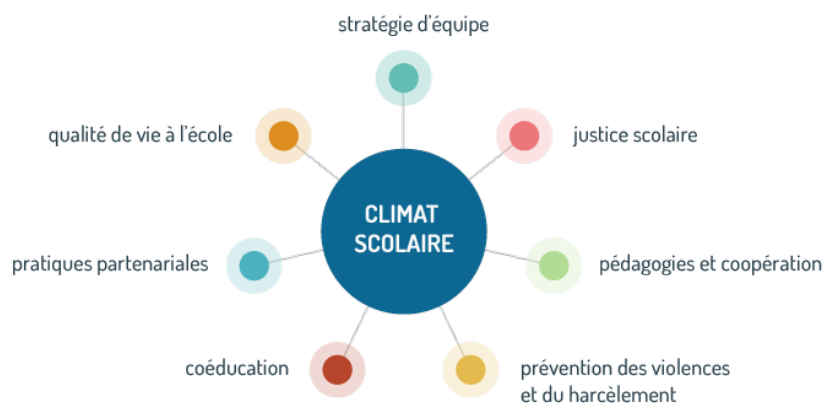
Le harcèlement va à l'encontre des valeurs promues par l'École. En effet, le service public d'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.» « (Il) fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains (...) »<sup>2</sup>.

Ce guide a pour objectifs de donner des bases théoriques aux professionnels et de leur proposer des pistes d'actions pour prévenir le harcèlement à caractère sexiste ainsi que les rumeurs.

La recherche internationale a montré que les politiques globales d'amélioration du climat scolaire sont le meilleur moyen pour réduire le phénomène de harcèlement en milieu scolaire. Chaque établissement peut concrètement :

- travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe,
- adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves,
- établir un cadre et des règles explicites,
- prévenir les violences et le harcèlement,
- privilégier la coéducation avec les familles,
- favoriser les liens avec les partenaires,
- améliorer la qualité de vie à l'École.

⇒ [Les 7 axes du climat scolaire \(http://www.cndp.fr/climatscolaire/\)](http://www.cndp.fr/climatscolaire/)



<sup>1</sup> La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation de programmation de l'école de la République précise dans son rapport annexé que « la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire. »

<sup>2</sup> Extrait de l'article L111-1 du code de l'éducation

## Sommaire

1	PARTIE 1 : le harcèlement à caractère sexiste et/ou sexuel.....	4
1.1	Le contexte .....	4
1.2	A l'école .....	5
1.3	Quelques chiffres.....	6
1.4	Quelques notions.....	6
1.5	Bibliographie pour aller plus loin .....	8
2	PARTIE 2 - On agit, dans la classe, contre le harcèlement à caractère sexiste et sexuel .....	8
2.1	Repérage .....	8
2.2	Prévention .....	9
2.2.1	Séquence à l'aide de la vidéo « les rumeurs » disponible sur « <a href="http://education.gouv.fr/nonauharcelement">education.gouv.fr/nonauharcelement</a> » .....	9
	La vidéo d'une durée de 2 minutes 37 permet d'amorcer une séquence de sensibilisation. ....	9
2.2.2	Piste d'activité n°2 : Bouche à oreille .....	11
2.2.3	Piste d'activité n°3 : Théâtre forum .....	11
2.2.4	Piste d'activité n°4 : Atelier d'écriture .....	12
2.2.5	Piste d'activité n°5 : Création d'une affiche de sensibilisation .....	12
2.2.6	Piste d'activité n°6 : Création d'une vidéo .....	12
2.2.7	Informations dans les médias de l'établissement.....	12
2.2.8	Ressources pédagogiques sur la rumeur .....	13
2.2.9	Ressources sur le sexisme issues de pratiques locales.....	13
2.3	Quels partenaires solliciter ? .....	13
2.3.1	A l'éducation nationale.....	13
2.3.2	Hors éducation nationale .....	14
	Questionnaire réalisé par le réseau Canopé .....	15

## 1 PARTIE 1 : le harcèlement à caractère sexiste et/ou sexuel

Les violences en milieu scolaire sont multiples dans leurs formes et dans leur perception. Dans toute violence, il existe plusieurs dimensions ; l'acte lui-même et sa forme (violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques...), enfin sa perception par les auteurs, les victimes et l'entourage qui peut être très variable selon les personnes et le contexte.

« Lutter contre le harcèlement, c'est prévenir la délinquance et le mal-être des victimes ; et par voie de conséquences favoriser un climat scolaire propice au savoir. » Eric Debarbieux.

Ce guide traite spécifiquement des violences et discriminations dont sont victimes certains collégiens-collégiennes et lycéens-lycéennes. Il a pour objectif principal de donner aux professionnels des éléments qui leur permettent d'accompagner la vidéo « Les rumeurs » sur le harcèlement à l'école concernant le sexisme.

### 1.1 Le contexte

Cette vidéo traite principalement du harcèlement sexuel et du sexisme ordinaire. Une lycéenne, nouvellement arrivée dans son établissement, est intimidée physiquement par un lycéen pour l'inciter à se rendre chez lui après les cours. Dans la classe, les rumeurs sur la « réputation » de la jeune fille circulent allant jusqu'à la qualifier de « pute ». Thomas, témoin, intervient pour montrer son désaccord.

Le harcèlement sexuel et les violences sexistes sont un fait social majeur y compris en dehors des murs de l'école. L'ampleur des violences faites aux femmes, dévoilée en France avec l'enquête ENVEFF<sup>3</sup> menée par M. Jaspard, a montré que les violences sexistes constituent un problème de santé publique important et ce partout dans le monde. Elles ont de profondes répercussions à court et long termes sur la santé physique et psychologique des victimes ainsi que sur leur bien-être social.<sup>4</sup> A titre illustratif, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la violence serait l'une des principales causes de décès chez les femmes entre 15 et 44 ans. En France, les enquêtes estiment qu'une femme sur dix est victime de violence(s) au sein du couple (ENVEFF, 2003 ; INSEE 2008). Les agressions sexuelles sont tout aussi importantes. Selon Amnesty International, 50 000 à 90 000 femmes sont violées en France chaque année.

C'est dans ce contexte, que l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté à l'unanimité la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel et en donnent une nouvelle définition en modifiant ainsi le code pénal et le code du travail. Le délit consiste à imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation

<sup>3</sup> Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, Commandée par le Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes, coordonnée par l'Institut de démographie Paris I, l'enquête a été réalisée en 1999 auprès de 6.970 femmes âgées de 20 à 59 ans par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs. Le questionnaire a été conçu pour faire émerger progressivement les situations de violence et favoriser la remémoration d'événements parfois très anciens. L'étude a aussi porté sur les violences les plus graves subies au cours de la vie.

<sup>4</sup> Le viol, par exemple, en plus des maladies physiques telles que les maladies sexuellement transmissibles, induit de graves troubles sanitaires mentaux (traumatisme psychologique, dépression...) pouvant aller jusqu'au suicide.

intimidante, hostile ou offensante. Y est assimilée toute forme de pression grave, même non répétée, dans l'objectif, réel ou apparent, d'obtenir un acte de nature sexuelle, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.

En outre, le harcèlement constitue un délit, depuis le vote de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;

2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;

3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 4°. » (article 222-33-2-2- du code pénal).

## 1.2 A l'école

Les chiffres des violences relevées à l'École selon le sexe révèlent que les violences sexuelles touchent davantage de victimes filles à l'inverse des autres typologies de violences.<sup>5</sup>

Les violences sexistes à l'école sont à relier notamment aux représentations stéréotypées qui se forment dès la prime enfance chez les garçons et les filles. La valorisation des stéréotypes masculins (recherche de la performance, virilité...) est souvent intériorisée dès le plus jeune âge. De ce fait, certains garçons peuvent affirmer leur appartenance au genre masculin par des violences verbales (insultes...). Les jeunes filles peuvent être réduites à l'état d'objet sexuel par les garçons et la société entière à travers les médias notamment. Pour se conformer à leurs stéréotypes d'appartenance, certains garçons s'arrogent le droit de proférer des violences verbales (insultes...), d'agresser sexuellement les filles ou d'humilier les garçons les plus faibles. Par le jeu et « l'humour », s'ancrent ouvertement des comportements sexistes, induisant une sous-estimation de la victimation<sup>6</sup>. Ces mécanismes génèrent des tensions, voire des violences sexistes souvent minorées par les protagonistes : les adultes, peu formés à ce type de violences<sup>7</sup>, les garçons et les filles qui assimilent nombre de ces violences à un jeu, et les victimes elles-mêmes. Ces dernières ont un seuil de tolérance trop élevé du fait notamment d'une intériorisation des stéréotypes largement confortée par l'ensemble de la société. En outre, moins de 10% des victimes d'agressions sexuelles portent plainte, d'où l'immense sous-estimation du nombre de violences sexuelles en France.

<sup>5</sup> Excepté pour les médisances, qui sont perpétrées davantage par les filles (E. Debarbieux, 2011).

<sup>6</sup> On peut ici parler de violence symbolique dans la mesure où il y a incorporation de la violence par les victimes (P. Bourdieu, 1970).

<sup>7</sup> Bien que des études récentes tendent à montrer un meilleur équilibre et une prise en compte par les enseignants. Certaines recherches montrent que les garçons ne sont plus autant l'objet d'un traitement préférentiel de la part des enseignants, même si la parole continue à être plus facilement prise par ces derniers (C. de Boissieu, 2009, A. Jarlégan, 2011).

- ⇒ **Guide sur les comportements et les violences sexuelles et données générale sur l'égalité filles-garçons de l'école à l'enseignement supérieur :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/08/3/FetG\\_2014\\_305083.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/08/3/FetG_2014_305083.pdf)

- ⇒ **Dossier réalisé par la mission académique pour l'éducation prioritaire de Paris sur l'égalité entre filles et garçons**

<http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-09/dossier-lcd-maep-complet-2014-09-01.pdf>

## 1.3 Quelques chiffres

Les statistiques des agressions sexuelles relevées par les structures dédiées<sup>8</sup> enregistrent 3,3% de faits recensés dans et autour de l'école.

L'enquête SIVIS<sup>9</sup> (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire, 2011) dénombre plus de 15% de ce type d'agressions parmi celles des filles, pour moins de 1% pour les garçons dans la rubrique « nature des incidents graves subis par les élèves ».

Parmi les actes recensés par l'institution scolaire, 11% relèvent de pratiques discriminantes. Parmi eux, 6% sont des faits relevant du sexisme (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, 2012<sup>10</sup>).

- Chiffres des violences à caractère sexuel issus de l'enquête DEPP (décembre 2012)
  - 7% de filles ont déclaré avoir subi des violences à caractère sexuel,
  - 8% des attouchements,
  - 7% des baisers forcés,
  - 7% des filles se déclarent victimes de voyeurisme et 5% de garçons.

Plus le harcèlement augmente, plus l'attaque contre la pudeur augmente (E. Debarbieux, 2011, p.28). Dans cette même étude, l'auteur constate que plus de 70% des élèves victimes de harcèlement ont été victimes de voyeurisme. Il s'agit donc ici d'humilier sexuellement le plus faible, quel que soit son sexe.

## 1.4 Quelques notions

- **Genre** : Selon l'OMS, le mot "genre" désigne traditionnellement les rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère appropriés pour les hommes et les femmes. Le genre est également un outil qui catégorise et qui hiérarchise les valeurs attachées au masculin et au féminin. Les "femmes" et les "hommes" sont deux catégories renvoyant au sexe, tandis que les concepts "masculins" et "féminins" correspondent à des catégories de genre. Certains sociologues (C. Delphy, J. Falquet)<sup>11</sup> affirment que c'est aussi la place dans la

<sup>8</sup> Chiffres issus de la permanence téléphonique nationale Viols Femmes Informations, couplées avec ceux du ministère de la Justice.

<sup>9</sup> Même si les chiffres de cette enquête sont largement sous-estimés, ils restent comparables proportionnellement.

<sup>10</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/20/1/DEPP-NI-2012-20-Climat-scolaire-violence-colleges-publics-percus-filles-garcons\\_235201.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/20/1/DEPP-NI-2012-20-Climat-scolaire-violence-colleges-publics-percus-filles-garcons_235201.pdf)

<sup>11</sup> « Sexisme et racisme: le cas français » (Coordination avec Natalie Benelli, Christine Delphy, Christelle Hamel, Ellen Hertz et Patricia Roux), *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 25, n°1.

hiérarchie du pouvoir qui définit le genre. Il peut y avoir une opposition entre l'identité de genre d'une personne et ses caractéristiques sexuelles et physiologiques.

- **Harcèlement** : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves agresse un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui) ». Cette définition élaborée par Dan Olweus (1999)<sup>12</sup> suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence, et la nature des agressions.
- **Rumeur** : elle peut viser des élèves isolés ou un groupe. Il s'agit d'une nouvelle, d'un bruit qui se répand dans le public, dont l'origine est inconnue ou incertaine et la véracité douteuse. Souvent cela concerne les habitudes, les orientations et les goûts des jeunes. Dans cette vidéo, la rumeur est directement corrélée aux représentations sexistes concernant l'image des filles. Dès le début du collège, les filles peuvent être rangées dans deux catégories qui vont les enfermer dans des rôles sociaux qu'elles n'ont pas choisis qui sont « la fille bien » et « la fille facile ». La « fille facile » est soumise au regard des garçons et des filles et jugée responsable des violences subies.
- **Sexe** : Le mot sexe se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes (définition de l'OMS).
- **Sexisme** : Le sexisme est un processus basé sur une distinction injustifiée opérée entre les sexes et entraînant des conséquences préjudiciables sur les personnes. Il concerne le plus souvent le sexe féminin. Il définit un rapport hiérarchique entre les hommes et les femmes, qui se décline dans les champs social, moral, politique, religieux, philosophique, économique. En s'appuyant sur des valeurs normatives, il attribue à chaque sexe des caractéristiques culturelles dites naturelles. Hommes et femmes existent ainsi dans une opposition qui s'énonce en termes de différences auxquelles correspondent des statuts, des rôles, des comportements ...
- **Stéréotypes** : Les stéréotypes sont « un ensemble de croyances partagées à propos de caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi des comportements propres à un groupe de personnes »<sup>13</sup>. Le stéréotype se construit selon deux mécanismes : l'exagération et la simplification. Dans le cas de l'exagération, une seule caractéristique est sélectionnée et amplifiée. Par exemple, les filles seraient, par nature plus dociles, plus tournées vers la littérature et la communication, les garçons quant à eux seraient plus dissipés, plus doués pour les sciences. Chaque garçon et chaque fille est contraint de construire son identité personnelle en prenant position par rapport à des attentes sociales traditionnellement propres à son sexe.  
La construction de l'identité personnelle ne s'effectue pas dans les mêmes conditions pour les garçons et les filles. Les stéréotypes sont inclus dans ce répertoire théorique d'attentes sociales (relayé par la famille, l'école...).
- **Violences** : On nomme violences : « l'usage intentionnel de la force physique, du pouvoir sous forme de menace ou d'action contre soi-même, autrui ou un groupe ou une communauté dont la conséquence réelle ou probable est une blessure, la mort, un traumatisme psychologique, un mauvais développement ou encore la précarité » (Who, OMS).

<sup>12</sup> *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités, les faits, les solutions* (ESF éditeur), 1999.

<sup>13</sup> *Stéréotypes et cognitions sociale*, Leyens, Yzerbyt, & Schadrin, Mardaga, 1996

- **Violences à l'encontre des femmes** : Les Nations Unies définissent la violence à l'égard des femmes comme "tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée." <sup>14</sup>.
- **Violences de genre** : violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée. Ces violences peuvent également se produire contre des garçons auxquels sont attribuées des caractéristiques du genre féminin. L'utilisation du concept de genre permet ainsi de comprendre ces violences de manière globale en tant qu'oppression du genre féminin et pas seulement en tant qu'oppression des filles et des femmes (Clarisse Agostini, 2010).
- **Violences sexistes** : violences recouvrant le sexisme ordinaire, qui traduit les stéréotypes par des mots, des gestes, des comportements pouvant aller jusqu'aux actes violents, qui généralement excluent ou infériorisent les femmes. Elles recouvrent aussi le phénomène du harcèlement qui peut prendre un caractère discriminatoire. Ces violences sont adressées principalement aux filles ou aux femmes en rapport avec la fonction ou le statut occupé dans la société.
- **Violences sexuelles** : ensemble des situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement sexuel réduisant l'autre à l'état d'objet. Ces violences peuvent prendre diverses formes : propos sexistes, invitations trop insistantes, harcèlement, exhibitionnisme, chantage, menaces, du baiser forcé, aux attouchements jusqu'au viol.

## 1.5 Bibliographie pour aller plus loin

- DORLIN E. (2008), *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*. Paris, PUF.
- DURU-BELLAT M. (2002), *Les inégalités scolaires*, Paris, PUF.
- FASSIN E. (2011), *Hommes, femmes, quelle différence ? La théorie du genre en débat*. Paris, coll. Controverse, ed. salvator.
- GOFFMAN E. (rééd.2002), *L'arrangement des sexes*. La Dispute, coll. Le genre du monde.
- HAMEL C. (2006), *Genre et classe populaire*. Paris, Ed. Belin.
- HERITIER F (2010) *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Editions le Pommier.
- SIROTA R. (1988), *L'école primaire au quotidien*, Paris, PUF.

## 2 PARTIE 2 - On agit, dans la classe, contre le harcèlement à caractère sexiste et sexuel

### 2.1 Repérage

Support vidéo : [les rumeurs](#)

A consulter :

---

<sup>14</sup> Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale de l'ONU



- La rubrique : [Qu'est-ce que le harcèlement ?](http://education.gouv.fr/nonauharcelement) du site [« education.gouv.fr/nonauharcelement »](http://education.gouv.fr/nonauharcelement),
- Une [fiche pratique](#) produite par la Santé bernoise en Suisse,
- Le guide « [Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves](#) »
- Le guide « [Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou dans mon lycée ?](#) »

## 2.2 Prévention

Avant toute action préventive, il convient de s'interroger sur les stéréotypes qui peuvent être véhiculés par les adultes de l'établissement et par les élèves.

Il est indispensable de réagir à tous les propos sexistes en rappelant le règlement intérieur et la loi.

Les violences sexistes peuvent être verbales, physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou symboliques. Les violences sexistes correspondent aux violences commises à l'encontre d'un individu en raison de son appartenance à l'un ou l'autre sexe, ou sa non-conformité aux rôles socialement attribués à son sexe.

Ces violences sont présentes dans toutes les sociétés. Elles ne peuvent donc se réduire à des responsabilités individuelles. En ce sens, elles sont la résultante de toutes les violences de genre car elles peuvent se produire contre des garçons auxquels sont attribuées des caractéristiques du genre féminin. Comme le racisme, le sexisme renvoie au fait d'inscrire la différence entre garçons et filles dans des rapports hiérarchiques de domination.

Combattre les violences sexistes à l'école demande une vigilance accrue. Le cadre légal est important car il permet de s'extirper de l'immédiateté de l'action. Mais il n'est pas transposable pour toutes les violences. On peut rappeler aisément le cadre juridique pour les violences sexuelles qui sont clairement encadrées par la loi, mais non pour toutes les formes de violences sexistes, qui en dehors des critères de discriminations, ont un contour flou et subjectif.

Les insultes sexistes « salope », « pute », et les attaques contre l'orientation sexuelle ou supposée ou le rappel de l'hétéro normativité dominante par certaines insultes : « pédé », « gouine », « goudou » ne doivent pas rester sans réponse. Le [rapport Teychenné](#) (2013) rappelle la banalisation de ces insultes alors même que le personnel éducatif réagira davantage aux insultes à caractère raciste.

### 2.2.1 Séquence à l'aide de la vidéo « les rumeurs » disponible sur [« education.gouv.fr/nonauharcelement »](http://education.gouv.fr/nonauharcelement)

La vidéo d'une durée de 2 minutes 37 permet d'amorcer une séquence de sensibilisation.

- Synopsis

Une lycéenne, nouvellement arrivée dans son établissement, est intimidée physiquement par un lycéen pour l'inciter à se rendre chez lui après les cours. Dans la classe, les rumeurs sur la « réputation » de la jeune fille circulent, allant jusqu'à la qualifier de « pute ».

- Objectifs de la séquence

- Faire comprendre ce qu'est le harcèlement à caractère sexiste,
- Faire réfléchir les élèves à l'usage des rumeurs en particulier dans le processus de harcèlement,
- Inciter les élèves à briser le processus de harcèlement,
- Leur faire connaître les adultes ressources de l'établissement et les autres dispositifs (numéro national...).

- Durée : 1h00
- Matériel nécessaire : un ordinateur relié à Internet ou bien une clé USB avec la vidéo+ un vidéoprojecteur + des enceintes+ un tableau + le questionnaire du réseau Canopé.

1. Avant la projection, il est conseillé de partir des représentations des élèves en leur demandant ce qu'est pour eux le harcèlement, quels sont les acteurs d'un tel processus. On peut écrire les mots clés sur un tableau, ils serviront à amorcer la discussion.
2. La vidéo est ensuite projetée et les élèves travaillent en groupe autour du questionnaire du réseau Canopé.
3. Des échanges et une mise en commun du travail des groupes sont animés.
4. L'animateur informe des ressources à disposition des élèves.

Il est conseillé d'animer cette séance en binôme.

- Déroulé de la séance
  - Poser un cadre :
    - › Il n'y a pas d'évaluation ni de jugement
    - › Chaque parole est respectée (pas d'interruption)
    - › Se moquer ou insulter est interdit
    - › Nul n'a l'obligation de parler
  - Avant la projection (5 minutes maximum)
    - › « Pour moi le harcèlement c'est... Pour moi le sexisme, c'est... » sous forme de remue-méninges
    - › Incrire au tableau ou au paperboard les mots ou idées des élèves.
  - Après une première projection (10 minutes maximum)
    - › « Après cette vidéo avez-vous d'autres suggestions ou compléments à apporter ? »
    - Incrire au tableau les compléments
    - › Distribution aux groupes du questionnaire du réseau Canopé
    - › Appropriation des questions par les groupes
  - Après une deuxième projection
- Chaque groupe répond au questionnaire (10 à 15 minutes)
- Chaque groupe propose une réponse et un débat s'instaure entre les groupes (20 à 25 minutes)
  - › On distingue trois personnages ou groupes de personnages. Que font-ils ? *L'animateur-animateur amènera les élèves à décrire le harcèlement comme une relation triangulaire (victime, auteur(s), témoins).*
  - › Qu'avez-vous ressenti en voyant la scène au début du film? Peut-on parler d'une relation amoureuse épanouie? Comment qualifieriez-vous le comportement du jeune homme? Comment analysez-vous le comportement de la

jeune fille? L'animateur-animateur fait réfléchir les élèves sur la notion de harcèlement sexuel.

› La rumeur se transforme en série de paroles ou de gestes qui sont perçues comme des vérités. Qu'est-ce qui peut expliquer ce phénomène? Qui propage cette rumeur? Quels sont les mécanismes de la rumeur? Que peut-on faire en tant que témoin? *L'animateur-animateur fait réfléchir les élèves sur les phénomènes de groupe et plus particulièrement sur la rumeur (accentuation, déformation, diffusion d'informations erronées) ; il fait prendre conscience que certains propos peuvent être attentatoires à la dignité de la personne.*

› Dans le film, qu'est-ce qui, à votre avis, peut empêcher la victime de parler, de se défendre? Que peut-on faire lorsque l'on est soi-même victime de rumeurs? La loi protège-t-elle la victime? *L'animateur-animateur montre la violence diffuse de la rumeur, personne n'est coupable, tout le monde est responsable ; mettre en évidence la difficulté de se défendre seul face à un phénomène de groupe et l'importance de faire appel à un adulte. Rappeler également le cadre légal (propos diffamatoires).*

› Dans le film, la victime devient coupable aux yeux de ses camarades : que pensez-vous de ce paradoxe? A votre avis, que peut-elle ressentir? En quoi cette rumeur est révélatrice d'une société marquée par les stéréotypes sexistes?

## 2.2.2 Piste d'activité n°2 : Bouche à oreille

Le « bouche à oreille », un exercice contre la rumeur à l'école, proposé sur le site de l'association « non violence actualités »<sup>15</sup>. Il montre comment des propos se déforment par la transmission orale. Les prolongements, analyse de faux-bruits, évocations historiques, confrontent très directement les groupes d'élèves à la responsabilité de chacun à l'égard de la rumeur et de ses victimes.

<http://www.nonviolence-actualite.org/index.php/fr/fiches-pedagogiques/ecole/35-le-bouche-a-oreille-un-exercice-contre-la-rumeur-a-lecole>

Cette séquence pédagogique devra interroger surtout sur les conséquences de ces rumeurs (réelles ou non) sur les victimes.

## 2.2.3 Piste d'activité n°3 : Théâtre forum

Le théâtre interactif (théâtre forum) est une méthode de travail en groupe : c'est une technique active d'expression inspirée par le Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal (1931-2009). Elle consiste en une mise en situation fictive permettant de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un jeu théâtral libre, ludique, humoristique et surtout accessible à toutes et tous.

### • Déroulement d'une séance

Suivant le thème et les conditions matérielles de l'intervention, une saynète ou de courts sketches sont joués par des comédiens extérieurs ou bien par des élèves. Les spectateurs assistent à des situations qui leur sont familières (effet miroir) et dans lesquelles un des protagonistes subit une certaine oppression, plus ou moins évidente.

Ensuite, la courte pièce est jouée à nouveau, mais cette fois elle peut être interrompue à tout moment par un spectateur.

<sup>15</sup> L'association Non violence actualité (NVA) est agréé par le ministère de l'éducation nationale

Celui-ci prend alors la place du comédien qui joue le personnage subissant l'oppression pour tenter de faire évoluer la situation favorablement en proposant une solution alternative. Cela peut aussi se faire par une simple réplique, une tentative de dialogue, un geste, une attitude. Quand la piste proposée est explorée, d'autres propositions peuvent être à leur tour expérimentées sur scène. L'animateur de séance (ou joker) facilite et soutient les interventions en soulignant les points importants. La pièce est ensuite reprise jusqu'à une nouvelle interruption, et ainsi de suite<sup>16</sup>.

## Deux exemples de théâtre forum sur la question de l'égalité filles/garçons

Dans le cadre du dispositif « jeunes contre le sexisme » (Conseil général de la Seine-Saint-Denis) :

[http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/Jeunes\\_contre\\_le\\_sexisme.pdf](http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/Jeunes_contre_le_sexisme.pdf)

En Aquitaine :

<http://theatre-oxo.fr/>

### 2.2.4 Piste d'activité n°4 : Atelier d'écriture

Les élèves peuvent prolonger le film en écrivant une suite. On peut imaginer plusieurs groupes dans lequel chacun joue un des personnages, les écrits des différents groupes sont ensuite lus et peuvent servir à amorcer un débat.

On peut également inviter les élèves à travailler autour de courts textes, poèmes, bandes dessinées...

#### • Des exemples de séquences

- Un blog qui peut donner des idées : <http://blog.crdp-versailles.fr/atelierecriturecollegelevillage/>
- De nombreux exemples de jeux d'écriture : [http://coursgabriele.free.fr/atelier\\_ecriture/AtelierEcriture.htm](http://coursgabriele.free.fr/atelier_ecriture/AtelierEcriture.htm)
- Des idées pour créer une BD : <http://www.cndp.fr/savoircdi/cdi-outil-pedagogique/base-initiatives/initiatives-pedagogiques/le-texte-et-limage-a-travers-la-bande-dessinee.html>

### 2.2.5 Piste d'activité n°5 : Création d'une affiche de sensibilisation

Le prix « Non au harcèlement » a donné lieu en deux ans à la création de plus de 1600 projets. Ces projets sont consultables [ici](#).

Le règlement de l'édition 2015/2016 du prix est en ligne [ici](#).

Voici quelques exemples de création d'affiches pour le concours « [Agis pour tes droits](#) » organisé par les Francas sous le patronage du ministre de l'éducation nationale.

### 2.2.6 Piste d'activité n°6 : Création d'une vidéo

Une vidéo sur le harcèlement peut être réalisée par les élèves. Pour aider à cette réalisation, vous pouvez utiliser la [fiche suivante](#) réalisée par le réseau Canopé.

Vous pouvez également vous faire aider par [le CLEMI](#) de votre académie ou le réseau Canopé.

### 2.2.7 Informations dans les médias de l'établissement

Une information sur le harcèlement et sur les actions en cours peut être réalisée sur le site de l'établissement scolaire, notamment pour partager cette information avec les parents d'élèves.

<sup>16</sup> Nous remercions l'association OXO active en Aquitaine pour cette présentation <http://www.oxo.asso.fr/>

Les établissements possédant une radio ou une web radio peuvent consacrer une semaine à la lutte contre le sexisme et/ou le harcèlement en faisant des reportages :

<http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/web-radios/>

Le journal de l'établissement scolaire peut aussi donner lieu à des publications (on peut aussi imaginer un travail sur des caricatures, mini bd pour nourrir le journal...).

## 2.2.8 Ressources pédagogiques sur la rumeur

- Roman jeunesse  
« La rumeur » Arthur Tenor, Magnard Jeunesse (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>).
- Nouvelle  
« La ficelle », Guy de Maupassant
- Poésie  
« Le Mot », Victor Hugo : « Jeunes Gens prenez garde aux choses que vous dites »
- Film  
« Ruban Blanc » un film de Michael Haneke prix de l'Education 2010, Palme d'Or à Cannes en 2009

## 2.2.9 Ressources sur le sexisme issues de pratiques locales

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a mis en place dans les collèges un programme départemental [« Jeunes contre le sexisme »](#), où les collégien-ne-s, adultes en devenir, sont invité-e-s à réfléchir ensemble sur le sexisme, à travailler sur eux/elles-mêmes, et à produire leurs propres réponses. Chaque année, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis organise une action en direction de 1500 collégien-ne-s, pour les sensibiliser à la question du sexisme.

- Voici quelques exemples de vidéos réalisées dans le cadre de « Jeunes contre le sexisme », initiative du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, pouvant être utilisées en classe :
  - Une vidéo du collège Jean Jaurès de Saint Ouen, académie de Créteil  
<https://vimeo.com/42339687>
  - Une vidéo réalisée par le collège Colonel Fabien à Montreuil, académie de Créteil  
<https://vimeo.com/42328207>

## 2.3 Quels partenaires solliciter ?

### 2.3.1 A l'éducation nationale

#### A consulter

⇒ [Le guide « Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou dans mon lycée ? »](#)

⇒ [Réseau des chargés de mission académiques égalité filles-garçons](http://eduscol.education.fr/cid48012/reseau-des-charges-de-mission-academiques.html)  
<http://eduscol.education.fr/cid48012/reseau-des-charges-de-mission-academiques.html>

## 2.3.2 Hors éducation nationale

- Sur le site du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes vous pouvez consulter l'annuaire suivant pour trouver le correspondant régionale ou départementale le plus proche la plus proche de votre établissement :  
[http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/11/18-mars-2015\\_annuaire-reseau.pdf](http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/11/18-mars-2015_annuaire-reseau.pdf)
- Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir : des ressources audiovisuelles sur les représentations sexuées dans l'audiovisuel :  
[www.centre-simone-de-beauvoir.com](http://www.centre-simone-de-beauvoir.com)  
[http://www.genrimages.org/ressources/materiel\\_pedagogique.html](http://www.genrimages.org/ressources/materiel_pedagogique.html)
- Le réseau des CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) Agréé par le ministère de l'éducation nationale, ce réseau intervient, sur l'ensemble du territoire national, auprès des établissements scolaires pour favoriser le respect et l'égalité entre filles et garçons et lutter contre les comportements et stéréotypes sexistes. Vous trouverez le CIDFF le plus près de chez vous sur le site <http://www.infofemmes.com/v2/p/Contact/Liste-des-CIDFF/73>
- Association Estim'  
[www.estim-asso.org](http://www.estim-asso.org)  
Cette association propose sur l'ensemble du territoire des interventions auprès des jeunes, des formations aux adultes encadrant les jeunes, sur l'accompagnement de la vie affective et sexuelle et sur la lutte contre les discriminations sexuées que sont le sexisme et l'homophobie.
- Le Mouvement Français pour le Planning Familial  
<http://www.planning-familial.org/>
- **L'association Éveil** crée et réalise des programmes d'informations transversaux et interactifs pour aider les jeunes à se responsabiliser dans la Cité mais aussi dans leur santé, dans leur orientation et leur environnement. Ces programmes, complémentaires des programmes scolaires, sont proposés gratuitement aux établissements de France métropolitaine. [www.eveil.asso.fr/](http://www.eveil.asso.fr/)
- De nombreuses associations et collectivités travaillent sur le sexisme. Pour les collectivités, nous vous conseillons de consulter leurs actions éducatives (direction de l'éducation, de la jeunesse notamment).

### Les numéros utiles

- Ligne Azur 0 810 06 10 06 [www.ligneazur.org](http://www.ligneazur.org)
- Non au harcèlement 30 20
- Jeunes Violences Ecoute au 0 808 807 700

La rédaction de ce guide a été coordonnée par la Mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire avec la participation de :

- La sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, DGESCO,
- Le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- Le réseau Canopé
- Le Centre National d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CNDIFF)
- L'association Contact,
- L'association Estim',
- L'Observatoire des Transidentités,
- SOS homophobie
- Dalila Amerouche, professeure d'économie-gestion, membre de Collectif Féminin/Masculin,
- Sandrine Bourret, professeure de philosophie, membre de Collectif Féminin/Masculin
- Pascal Laffont, professeur d'éducation physique : Référent du lycée Jean Macé de Vitry/Seine sur l'enquête de victimation et harcèlement.

## Questionnaire réalisé par le réseau Canopé

Support vidéo : [les rumeurs](#)

- On distingue trois personnages ou groupes de personnages. Que font-ils ?
- Qu'avez-vous ressenti en voyant la scène au début du film ?
- Peut-on parler d'une relation amoureuse épanouie ?
- Comment qualifieriez-vous le comportement du jeune homme ?
- Comment analysez-vous le comportement de la jeune fille ?
- La rumeur se transforme en série de paroles ou de gestes qui sont perçues comme des vérités. Qu'est-ce qui peut expliquer ce phénomène ?
- Qui propage cette rumeur ?
- Quels sont les mécanismes de la rumeur ?
- Que peut-on faire en tant que témoin ?

- Dans le film, qu'est-ce qui, à votre avis, peut empêcher la victime de parler, de se défendre ?
- Que peut-on faire lorsque l'on est soi-même victime de rumeurs ?
- La Loi protège-t-elle la victime ?
- Dans le film, la victime devient coupable aux yeux de ses camarades: que pensez-vous de ce paradoxe ?
- A votre avis, que peut-elle ressentir ?
- En quoi cette rumeur est révélatrice d'une société marquée par les stéréotypes sexistes ?